

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ 2022

Remise des prix aux 7 structures lauréates du territoire

Ce jour, Jean-Marie Lagedamont, vice-président de Limoges Métropole en charge du Plan de déplacement urbain et du plan vélo a procédé à la remise des prix du Challenge de la Mobilité 2022 au siège de la Communauté urbaine.

Créé en 2011, le Challenge de la Mobilité a pour but d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture en valorisant le recours au vélo, au covoiturage, aux transports en commun, au télétravail, à la marche...

Du 20 au 26 juin 2022, l'ADEME, le Club de la mobilité et 22 agglomérations de la Nouvelle-Aquitaine telle que Limoges Métropole (avec le relais de la CCI de la Haute-Vienne) ainsi que différentes CCI (Bordeaux Gironde, Pau Béarn, Bayonne et La Rochelle) organisaient le Challenge de la Mobilité.

Pour 2022, **405 établissements de toutes tailles ont participé**. Des centres hospitaliers aux TPE, en passant par de très grandes entreprises, les collectivités locales et les associations, le challenge a su regrouper tous les types de structures et l'ensemble des secteurs d'activités. **7 969 salariés** ont relevé le défi du challenge dans toute la région Nouvelle-Aquitaine soit **près de 900 000 kms parcourus en mode alternatif**.

Cette année, sur le territoire de Limoges Métropole, **9 établissements** dont la Communauté urbaine étaient engagés rassemblant **111 participants** soit un total **23 684,41 km parcourus en mode alternatif**. Plus de **71%** ont opté pour la solution de co-voiturage et **12%** pour le télétravail.

Les gagnants du Challenge 2022 sur le territoire de Limoges Métropole sont :

- **Pour les structures de – de 20 salariés** : Kamax Innovative System, ADEME et Atmo Nouvelle-Aquitaine.
- **Pour les structures de 20 à 99 salariés** : Eiffage Construction Limousin, la Communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature et Harmonie Mutuelle.
- **Pour les structures de + de 500 salariés** : Limoges Métropole.